

## RAPPELS REGLEMENTATION AUTO

### LES PUBLICS POUVANT PRATIQUER LES SPORTS AUTOMOBILES

Tous les pilotes (féminins ou masculins) d'au moins 18 ans titulaires du permis B ou F en possession de la licence UFOLEP R3 (risque 3) en cours de validité.

Les activités sont ouvertes aussi à tous les pilotes âgés de 16 à 18 ans sous réserve de :

- Participer et valider un stage de Certificat d'Aptitude Automobile (CAA)
- Limiter la cylindrée du véhicule à 602 cm<sup>3</sup> en monoplace, kart-cross ou trial-buggy

L'initiation est autorisée pour les jeunes de 12 à 16 ans sous réserve:

- De pratique au sein d'une association « Ecole de Conduite » reconnue comme telle par l'UFOLEP Nationale (cahier des charges à respecter, formations spécifiques des animateurs...)
- D'utiliser des monoplaces spéciales de formule kart-cross

### PIECES A FOURNIR POUR TOUTE DEMANDE DE LICENCE UFOLEP AUTO

- Le bulletin d'inscription d'un nouveau membre d'une association affiliée (feuillelet bleu) dûment rempli et signé par le demandeur de licence (ou si mineur par son représentant légal).
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique **de moins de 3 mois**.
- Une copie du permis B ou F (pour les plus de 18 ans)

***ATTENTION : Aucune licence ne sera délivrée à un jeune de moins de 16 ans si l'association n'est pas « Ecole de Conduite ».***

Pour les jeunes entre 16 et 18 ans, vous devez également fournir soit :

- Le dossier complet pour passer le CAA (comprenant l'autorisation parentale et l'autorisation du Président de l'association). L'UFOLEP vous délivrera la licence R3, ainsi que son autorisation (visa du Délégué Départemental nécessaire au dossier).
- Une copie du CAA.

***ATTENTION : Aucune licence ne sera délivrée pour les 16 - 18 ans sans un des deux documents cités ci-dessus !***

### RAPPEL IMPORTANT

Si le jeune a 18 ans avant le début de la saison sportive (du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1), il ne lui sera pas permis de continuer sa pratique sportive sans avoir passé son permis de conduire. Par contre, s'il a 18 ans en cours de saison sportive, il lui sera possible de finir la saison avec son CAA.